

DOSSIER D'INSCRIPTION
VIDE-GRENIERS - DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023
LAROQUE DES ALBERES

Inscriptions lors des permanences, par Internet (www.softeffort.com) ou par courrier (SOFT EFFORT 18 rue Carboneil 66740 LAROQUE DES ALBERES) :

Compléter l'intégralité des documents et se munir des pièces suivantes (photocopies obligatoires)

- ✓ Une photocopie de votre carte d'identité
- ✓ **Un justificatif de domicile (quittance EDF, eau, téléphone) de moins de 6 mois pour les Rocatins.**
- ✓ Votre règlement par chèque à l'ordre de SOFT EFFORT ou en espèces

Je soussigné,

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Tél portable :

- Sollicite l'autorisation à titre exceptionnel d'occuper le domaine public et de vendre ou échanger des objets, mobiliers d'occasion du vide-greniers qui aura lieu sur le domaine public communal le dimanche 1 octobre 2023 de 6 h à 18 heures.
- **atteste sur l'honneur**, qu'il n'est pas inscrit sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, ni sur le registre du Commerce, que les objets mis en vente ne proviennent ni d'un vol ni d'un recel, n'ont pas été rachetés pour la revente, ne sont pas des animaux vivants, et **reconnait** avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers de Laroque des Albères.
- **atteste ne pas participer à plus de 2 autres manifestations du même type sur l'année civile.**
- certifie avoir lu et accepté le **règlement ci-dessous** :

La participation à ce vide-greniers :

- Est strictement **réservée aux particuliers**, doit présenter un caractère exceptionnel, est limitée à la vente **d'objets personnels usagés** et ne doit pas servir à la vente d'animaux vivants.
- L'Association n'est pas responsable du temps : en cas d'intempéries il n'y aura **aucun remboursement**.
- Tout participant doit remplir dater et signer une **demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public** comportant un relevé d'identité et **une attestation sur l'honneur**. Demande remise à l'association organisatrice.
- Aucune installation ne doit se situer hors du périmètre fixé par l'arrêté municipal du 01 Septembre 2023.
- Tous feux, **barbecues sont strictement interdits** (restauration sur place proposée).
- Tous les exposants devront **nettoyer leurs emplacements** avant leur départ (containers à disposition).
- Les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit exclusif de toute vente de boissons et de nourriture. Pour cela, un stand sera tenu par les organisateurs.
- Les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le règlement interne et l'arrêté municipal.
- Toute personne ne répondant pas à ces directives ou ayant donné des renseignements inexacts en assume l'entière responsabilité et en dégage par là-même l'association organisatrice.
- Les emplacements ne sont pas numérotés, les exposants seront placés suivant l'ordre d'arrivée.
- Les tarifs 2023 des emplacements seront de :
 - ✓ **14 € par emplacement 5 ML pour les extérieurs (non Rocatins)**
 - ✓ **10 € par emplacement 5 ML – tarif préférentiel pour les Rocatins uniquement**

Choix de l'emplacement : STADE : BOIS :

-Le jour de la manifestation, tout exposant doit être en mesure de présenter sa pièce d'identité et l'autorisation pour occupation du domaine public délivrée par la Mairie et remise par l'Association organisatrice.

Date :

Signature :
« lu et approuvé »

**INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS - DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023
LAROQUE DES ALBERES**

**Inscriptions les samedis matin 09, 16, 23 septembre 2023
de 10h00 à 12h00 au-dessus de l'office de tourisme**

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Né(e) : le à Ville Département

Adresse.....

Tél. :

E-mail : @

Pièce d'identité de la personne tenant le stand :

Carte Identité Passeport Permis de Conduire

N° complet :

Date délivrance : Délivrée par Préfecture.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) - ne pas être commerçant (e).
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).
- Reconnaître avoir pris connaissance du règlement (ci-joint à cette fiche) et m'engage à le respecter.

Emplacement de 5 mètres minimum.

Les emplacements ne seront ni annulés, ni échangés, ni remboursés pour quelques motifs que ce soit.

Fait à, le2023.

Signature : « lu et approuvé »

Cadre réservé à l'Association

Rocatins : Nombre d'emplacements :x 10€. Total :euros

Non Rocatins: Nombre d'emplacements :x 14 € Total :euros

Chèque au nom de

N°..... Banque

Espèces :€. RECU N°

Emplacement : STADE : BOIS :

